

## DÉLIBÉRATION n° 2024/146

L'an deux mille vingt-quatre et le 06 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Philippe RAISON.

Procurations : Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE à Nicolas TOURON, Ingrid Rouzaud à Marie-France RUFFAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Rony BARTHE et Frédéric SIBOUT

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET : Finances - Attribution d'une avance du budget communal au budget de l'EHPAD « Les fougères »**

Les difficultés financières concernant l'EHPAD « les fougères » sur cette fin d'année, imposent d'accorder une avance au budget de l'EHPAD, afin de régulariser des dépenses en attente et d'anticiper les charges à hauteur de 300 000 €.

Cette avance est imputée sur la section d'investissement du budget communal et sera compensée sur le prix de vente de l'EHPAD, comme indiqué dans l'avenant au protocole de transfert de l'EHPAD.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une avance au budget de l'EHPAD pour un montant de 300 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

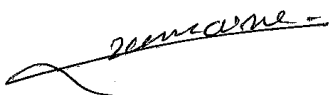
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 21 pour et 5 abstentions (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

**DECIDE**

➤ D'accorder une avance au budget de l'EHPAD pour un montant de 300 000€.

Le secrétaire,

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 11 décembre 2024